



Informations pour les parents – Appui intégratif (IF)

Chers parents

Les élèves sont différents les uns des autres. Les intérêts, le niveau de développement, les conditions et besoins, les capacités intellectuelles particulières et les penchants, mais aussi les difficultés, petites ou grandes, varient d'un enfant à l'autre. Les personnes enseignantes des classes ordinaires tâchent de répondre le mieux possible aux besoins individuels des élèves et de les appuyer selon leurs possibilités. Le corps enseignant est soutenu, dans le cadre de l'appui intégratif (IF), par des pédagogues spécialisé-e-s.

Que sont des besoins pédagogiques particuliers?

On parle de besoins pédagogiques particuliers chez les enfants et adolescent-e-s qui n'atteignent qu'avec peine, que partiellement ou pas du tout les objectifs d'apprentissage de leur niveau scolaire. Un besoin pédagogique particulier peut aussi se présenter chez des élèves qui sont particulièrement doué-e-s, mais pas suffisamment stimulé-e-s. Ces besoins peuvent être passagers ou de plus longue durée. Lorsque les exigences de l'école et les conditions d'un ou d'une élève ne coïncident pas, des mesures ciblées doivent être envisagées dans le cadre de l'appui intégratif (IF).

Comment l'école peut-elle intervenir?

La collaboration entre le / la titulaire de la classe et les pédagogues spécialisé-e-s est d'importance majeure dans l'enseignement en classe ordinaire. Les intervenants doivent identifier ensemble les besoins pédagogiques particuliers des élèves, et ce, le plus tôt possible.

Si le / la titulaire de la classe observe ou suppose qu'un ou une élève a des besoins particuliers, il / elle convoque les parents, éventuellement un / une pédagogue spécialisé-e ou un / une thérapeute et l'élève, selon son âge, pour faire un état des lieux scolaire. Les intervenants discutent des besoins, des objectifs et du procédé à suivre et établissent un procès-verbal. Le Service de psychologie scolaire est consulté au cas où des évaluations supplémentaires seraient nécessaires ou s'il y a désaccord entre les parties.

Si les objectifs individuels diffèrent largement des objectifs d'apprentissage de la classe, on fixe alors des objectifs d'apprentissage individuels lors de l'entretien sur le suivi individuel de l'élève – en règle générale, une fois que l'évaluation psychologique scolaire a été effectuée. Il est alors

possible de renoncer aux notes d'une ou de plusieurs matières inscrites dans le livret scolaire et de les remplacer par un rapport d'apprentissage.

Les mesures prises sont révisées dans un entretien sur le suivi individualisé de l'élève au plus tard après un an.

Qu'est-ce que l'appui intégratif (IF)?

La personne d'appui formée à cette tâche effectue des visites régulièrement ou de temps à autre à l'école infantine et au niveau primaire en particulier. Sa collaboration profite à tous/toutes les élèves, et l'école dans son ensemble s'en trouve renforcée. C'est ainsi que le / la titulaire de classe et les pédagogues spécialisé-e-s encadrent les élèves, toutes classes et tous niveaux confondus, dans leur parcours scolaire.

L'appui intégratif aide l'école ou un / une élève à relever les défis particuliers suivants:

- l'apprentissage général (par ex. l'attention, la mémoire, les stratégies d'apprentissage et de recherche de solutions)
- l'écriture et la lecture (y compris l'acquisition du langage, la compréhension précise du sens des mots usuels, les problèmes de perception auditive ou visuelle des mots et leur reproduction orthographique)
- l'apprentissage du calcul (faiblesse en calcul)
- la gestion de certaines exigences (par ex. la motivation, la maturité émotionnelle pour résoudre des tâches, le contrôle du comportement, la maîtrise des sentiments, par ex. la joie, la frustration)
- la sous-stimulation des élèves ou adolescent-e-s particulièrement doué-e-s
- le rapport avec les autres (compétence sociale et comportementale, la régulation adéquate entre proximité et distance).

L'appui intégratif se fonde sur les points forts des enfants et adolescent-e-s. Il est taillé sur leurs besoins individuels et a pour objectif de les appuyer dans leur développement scolaire et social. Cet appui a lieu de manière individuelle ou en groupe au sein ou en dehors de la classe.

Les personnes enseignantes bénéficient elles aussi, dans le cadre de leur travail d'intégration et d'appui, du soutien des pédagogues spécialisé-e-s. Ce soutien comprend, entre autres, la planification en commun des leçons ainsi que l'enseignement en équipe (team teaching), l'observation du processus d'apprentissage des élèves, la mise à disposition de matériel pédagogique approprié et le choix de méthodes pédagogiques appropriées. Les pédagogues établissent les programmes d'appui individuels ainsi que le rapport d'apprentissage en entente avec le / la titulaire de classe.

Certain-e-s élèves ont besoin d'un soutien thérapeutique ciblé (voir Informations pour les parents „Logopédie“ et „Psychomotricité“) ou d'un appui dans l'apprentissage de l'allemand comme langue seconde (voir Informations pour les parents „DaZ“). En outre, plusieurs communes

proposent des offres supplémentaires pour surdoué-e-s (voir Informations pour les parents „Mesures d'encouragement en faveur des élèves doué-e-s“), des aides au devoir ou un encadrement de jour.

Comment les parents peuvent-ils intervenir?

Les problèmes qui ont des répercussions sur le comportement de l'enfant ou de l'adolescent dans l'apprentissage scolaire ne peuvent être résolus que si les parents et les personnes enseignantes collaborent ensemble. Participez donc de manière active à la vie scolaire de votre enfant et n'hésitez pas à prendre contact avec le / la titulaire de classe si vous avez des questions.

Vous pouvez demander un entretien de suivi scolaire individuel auprès de l'enseignant-e titulaire de classe si vous estimez que votre enfant a un besoin pédagogique particulier. Lors de ce dialogue, on s'accorde sur la manière dont les parents peuvent appuyer leur enfant. De nombreuses difficultés se manifestent dans la vie quotidienne à la maison ou dans les devoirs. Il est important de coordonner les mesures d'appui des parents avec celles de l'école et de veiller à ce qu'elles se complètent.

Il existent des associations de parents sur le plan cantonal et des conseils de parents sur le plan communal. Ces organisations diffusent des informations, échangent leur expériences, recherchent des solutions pour les enfants et adolescent-e-s qui ont des besoins pédagogiques particuliers à l'école, à la maison et dans leur choix professionnel.

En outre, les parents peuvent chercher conseil et aide auprès des services spécialisés (par ex. auprès des Services de conseil psychologique scolaire ou des Secrétariats à la jeunesse).

Informations / Conseils

Services de conseil psychologique scolaire, voir adresses sur le site: www.vsa.zh.ch → Gesundheit & Prävention → Schulpsychologie)

Jugend- und Familienberatungen der Jugendsekretariate, (Services de conseils Jeunesse et famille des Secrétariats à la jeunesse), voir adresses sur le site: www.ajb.zh.ch/JS)

Information «Schulische Standortgespräche» (entretien de suivi scolaire individuel), voir sur le site: www.vsa.zh.ch → Schulbetrieb & Unterricht → Sonderpädagogisches → Zuweisungsverfahren → Schulische Standortgespräche

Associations de parents:

- Vereinigung der Eltern-Organisationen des Kantons Zürich (Associations des organisations parentales du canton de Zurich), voir sur le site: www.vez.ch
- www.schule-elternhaus.ch
- www.verband-dyslexie.ch